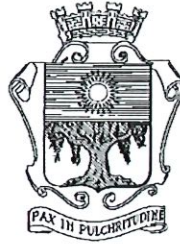


AR Prefecture

006-210600110-20240924-240924\_12-DE  
Reçu le 03/10/2024



DEPARTEMENT  
DES  
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT  
DE  
NICE

## VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER

ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### N° 12: CIMETIERE – RETROCESSION A LA COMMUNE D'UNE CONCESSION DECENNALE – CASE N° 41 – COLUMBARIUM IV – DECISION

Séance Publique Ordinaire du 24 SEPTEMBRE 2024  
A 19 heures dans la salle du Conseil  
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie BAS, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. Michel LOBACCARO, Mme Charlotte MARC, M. Gérald MARIN, Mme Marie-Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Bernard CHARTON,

PROCURATIONS : M. Guerino PIROMALLI à M. Guy PUJALTE, M. André RIOLI à Mme Marie-José LASRY, M. Jean-Elie PUCCI à M. Grégory PETITJEAN, Mme Carolle LEBRUN à M. Michel LOBACCARO, Mme Alexandra CANAL à Mme Charlotte MARC, M. Théo PANIZZI à M. Roger ROUX, Maire,

ABSENTS EXCUSES : Mme REID Sophie, M. Patryk OCHOCINSKI.

QUORUM : 14

PRESENTS : 19

VOTANTS : 25

Secrétaire : M. Grégory PETITJEAN

Date de convocation de séance : 17 septembre 2024

**AR Prefecture**

006-210600110-20240924-240924\_12-DE  
Reçu le 03/10/2024



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER  
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2024

XII – CIMETIERE – RETROCESSION A LA COMMUNE D'UNE CONCESSION  
DECENNALE – CASE N° 41 – COLUMBARIUM IV - DECISION

Madame Marie-José LASRY Premier adjoint, s'exprime en ces termes :

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code funéraire,  
Vu le règlement général du cimetière de Beaulieu-sur-Mer,  
Vu l'avis de la commission des finances du 16 septembre 2024,

Par lettre du 24 juillet 2024, Madame Colette GELADAKIS a fait part de son souhait de rétrocéder à la commune la concession décennale case 41 columbarium IV. Cette concession a été renouvelée le 1er avril 2017 par la concessionnaire et sera échue le 31 mars 2027.

La rétrocession de cette case fait suite à l'exhumation et à la crémation des restes mortels de Madame Aïda GELADAKIS née VALDMAN (décédée en 1977) et de Monsieur Bellerophon GELADAKIS (décédé en 1989), parents de la concessionnaire, pour dispersion en pleine nature.

Le montant à rembourser s'élève à la somme de 197,28 € selon le calcul suivant :

- Concession du 1er avril 2027 libérée le 28 février 2024, soit une occupation de 82 mois sur une durée de concession de 120 mois
- Somme réglée : 623 euros
- Temps restant à courir : 3 ans et 2 mois (38 mois sur 120)
- Montant du remboursement :  $\frac{623 \times 38}{120} = 197,28$  euros

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

- PREND ACTE de la décision de Madame Colette GELADAKIS de rétrocéder à la commune la concession décennale case 41 columbarium IV,
- DECIDE le remboursement de la somme de 197,28 € à Madame Colette GELADAKIS,

**AR Prefecture**

006-210600110-20240924-240924\_12-DE  
Reçu le 03/10/2024



- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Roger ROUX



**AR Prefecture**

006-210600110-20240924-240924\_12-DE  
Reçu le 03/10/2024

